



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de FLAVIGNY-SUR-MOSELLE

SEANCE DU 19 MAI 2026

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
19	17	17 + 2 pouvoirs

Date de convocation 12 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix-neuf mai à vingt heures quinze, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu en Mairie de FLAVIGNY sur MOSELLE 4, Place Michel Gardeux 54630 - FLAVIGNY SUR MOSELLE, sous la présidence de **Dominique ROUSSEAU**, Maire.

Présents : **Sébastien FRESSE, Olivier LAMIELLE, Céline CAILLET, Bruno DEBARD, Elodie MASKO ZABE, Frédéric ORY, Laetitia REVEILLE, Vincent MAIRE, Allison BAUDOIN-SALLEZ, Christian JACQUES, Quentin GERARD, Fanny CARDOT, Ghyslaine GSCHWEND, Christine MEYER, Jean-Claude ROMARY, Dominique ROUSSEAU, Guillaume ÉTÉVÉ.**

Absents : .

Représentés : **Romane MAAS pouvoir donné à Christine MEYER, Stéphanie HINDELANG pouvoir donné à Elodie MASKO ZABE.**

Madame Fanny CARDOT a été nommée secrétaire de séance.

Finances Locales : Décisions budgétaires (7.1)

Objet : Suppression de la régie de recettes

Délibération : D_48_2026

M. le Maire rappelle aux conseillers que la Commune de Flavigny sur Moselle possède une régie pour permettre l'encaissement des produits liés aux photocopies et aux locations de salle. Il précise que cette régie n'a plus lieu d'être, les recettes liées aux photocopies étant inférieur à 20€ par an et que la multiplication des moyens de paiement dématérialisés via un titre exécutoire permet le recouvrement des locations de salle.

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales en ses articles R 1617-1 à 18 ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2005-1601 du 19 décembre 2005 relatif aux régies de recettes, d'avances et de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, modifiant le code général des collectivités territoriales et complétant le code de la santé publique et le code de l'action sociale et des familles ;

Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu l'instruction ministérielle codificatrice n° 06-031-A-B-M du 21 avril 2006 relative aux règles d'organisation, de fonctionnement et de contrôle des régies de recettes, d'avances et de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;

Vu l'arrêté ministériel du 3 septembre 2001 relatif au taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et au montant du cautionnement imposé à ces agents ;

Vu l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif au seuil de dispense de cautionnement des régisseurs de recettes, d'avances et de recettes et d'avances des collectivités territoriales et des établissements publics locaux ;

.../...

.../...

Vu la délibération du 29 octobre 1985 autorisant la création de la régie de recettes ;

Considérant que cette régie de recettes n'est plus nécessaire au bon fonctionnement de la commune de Flavigny-sur Moselle,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal :

- **DECIDE** de supprimer la régie de recettes liées aux photocopies, droits de place, locations de salle, de vaisselle ainsi que la casse, et les billets de spectacle...
- **DECIDE** de mettre fin aux fonctions de régisseur. Celui-ci procédera à la clôture des comptes, au remboursement du solde éventuel et la restitution du matériel afférent à la régie.
- **DECIDE** que l'encaisse prévue pour la gestion de la régie et le fond de caisse dont le montant est fixé à 23.00 € est supprimée.
- **DECIDE** que la suppression de cette régie prendra effet dès le 1^{er} juin 2026.



Dominique ROUSSEAU

Dominique ROUSSEAU
2026.05.21 18:52:59 +0200
Ref:11046821-16656302-1-D
Signature numérique
le Maire



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Affiché le 22 mai 2026
Pour extrait conforme
Dominique ROUSSEAU, Maire

[[[signature1]]]